



COMMUNE D'AHUY

PERISCOLAIRE
EXTRA-SCOLAIRE
Mode d'emploi



Sur la commune d'Ahuy le périscolaire est divisé en quatre services avec chacun leur mode de fonctionnement :

1. Accueil périscolaire : matin et soir ;
2. NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) : mardi et jeudi soirs ;
3. Cantine : tous les midis
4. Accueil de loisirs : les mercredis et petites vacances (une semaine sur deux sauf les vacances de Noël pendant lesquelles l'accueil de loisirs sera fermé)

HORAIRES

Service	Ecole Elémentaire				
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
Périsco Matin	7h30-8h40				
Accueil de loisirs			11h50-18h30		
Cantine	11h50-13h35			11h50-13h35	
NAP		16h00-17h30		16h00-17h30	
Périsco Soir	16h00-18h30	17h30-18h30		17h30-18h30	16h00-18h30

Service	Ecole Maternelle				
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
Périsco Matin	7h30-8h50				
Accueil de loisirs			12h00-18h30		
Cantine	12h00-13h25			12h00-13h25	
NAP		15h50-17h20		15h50-17h20	
Périsco Soir	15h50-18h30	17h20-18h30		17h20-18h30	15h50-18h30

L'accueil de loisirs accueillera vos enfants pendant les petites vacances scolaires (une semaine sur les deux) de 7h30 à 18h30.
Fermeture pendant les vacances de Noël.

1) L'accueil périscolaire et les NAP

Les services de la mairie, par le biais de l'association PEP 21, accueillent vos enfants en dehors du temps scolaire, le matin et le soir, avec arrivée et départ de manière échelonnée (excepté pour les NAP dont l'horaire est fixe).

a) *Modalités d'inscription*

Remplissez le dossier d'inscription qui vous a été remis à la rentrée scolaire ou lors de l'inscription de votre enfant à l'école (ou à la mairie).

b.1) Accueil périscolaire

- ✓ matin : déposez votre enfant dans les locaux selon vos besoins
- ✓ soir **: l'inscription se fait au jour le jour.**

Votre enfant ou vous-même prévenez l'équipe le matin, en arrivant soit au périscolaire soit à l'école. Possibilité de planning à la semaine ou au mois (selon les convenances), en cas d'absence vous n'aurez qu'à prévenir le responsable de pôle le matin-même, la prestation ne sera pas facturée.

b.2) NAP

Les activités NAP sont proposées par cycle de vacances à vacances les mardis et jeudis soirs.

L'inscription à une des activités est valable pour toute la période et la présence obligatoire.

Toute absence exceptionnelle sera tolérée mais devra être signalée et justifiée auprès de la responsable

Aucun changement d'activité ne sera accepté en cours de cycle.

b) *Modalités pratiques :*

Le goûter est fourni (que ce soit pour l'accueil périscolaire ou pour les NAP).

c) *Coordonnées :*

Pour toute information, vous pouvez contacter la responsable de pôle, Charlène Rey, joignable au 06.27.55.07.92 ou par mail à l'adresse suivante : alsh.ahuy@pep21.fr.

- ✓ Enfants de maternelle :

Accueil à l'école maternelle : 4 rue des Marronniers
Animateur référent : Aristide Meurgey

- ✓ Enfants d'élémentaire :

Accueil : 4 rue des Ecoles
Animateur référent : Christelle Sanchez

2) La cantine

a) *Modalités d'inscription*

L'inscription se fait au jour le jour.
Votre enfant ou vous-même prévenez l'équipe le matin, en arrivant soit au périscolaire soit à l'école.
Possibilité de planning à la semaine ou au mois (selon les convenances) ; en cas d'absence vous n'aurez qu'à prévenir la mairie le matin-même, la prestation ne sera pas facturée.

Attention : les modalités d'inscription et d'annulation à la cantine le mercredi sont les mêmes que pour l'accueil de loisirs.

b) *Coordonnées :*

Accueil à l'école maternelle : 4 rue des Marronniers
Tel : 03.80.23.80.99.

3) Accueil de Loisirs

a) *Modalités d'inscription*

Remplissez le dossier d'inscription qui vous a été remis à la rentrée scolaire ou lors de l'inscription de votre enfant à l'école (ou à la mairie).

Complétez le coupon de réservation de la période concernée qui validera l'inscription de votre enfant.

Annulation possible :

- ✓ le vendredi matin précédent, pour l'accueil du mercredi;
- ✓ le mercredi matin précédent, pour l'accueil durant les petites vacances ;

b) *Modalités pratiques*

b.1) Mercredi
Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant :

- ✓ uniquement le midi à la cantine ;
- ✓ le midi et l'après-midi ;
- ✓ uniquement l'après-midi.

b.2) Petites vacances
Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant :

- ✓ uniquement le matin
- ✓ le matin et le midi
- ✓ le midi et l'après-midi
- ✓ uniquement l'après-midi
- ✓ à la journée

Le goûter est fourni.



4) Infos diverses allergies

Si votre enfant présente des allergies alimentaires ou autres nécessitant un régime ou un traitement spécifique, vous devez prendre contact avec la médecine scolaire, par le biais du (de la) directeur (trice) de l'école afin d'établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Celui-ci permettra de bien informer et préparer les différentes personnes intervenant auprès de votre enfant dans les divers services.

4) La facturation

La facturation est faite mensuellement.

Vous avez la possibilité de régler par :

- ✓ prélèvement automatique à échéance
- ✓ TIPI : paiement par carte bancaire via le site des finances publiques
- ✓ chèque bancaire adressé au service du Trésor Public Dijon banlieue et amendes
- ✓ numéraire directement au guichet du Trésor Public Dijon banlieue et amendes – 14 rue Sambin – 21000 Dijon.

